

<https://www.pressegauche.org/Negociation-secteur-public-Le-SPGQ-deploire-l-absence-d-offre-formelle>



Négociation secteur public - Le SPGQ déplore l'absence d'offre formelle

- Communiqués -



Date de mise en ligne : mardi 3 novembre 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 3 nov. 2020 - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) juge préoccupante l'absence totale de progrès aux tables de négociation en vue du renouvellement du contrat des expertes et experts de l'État. Bien que ses cahiers de propositions aient été déposés depuis bientôt un an, le SPGQ déplore l'absence d'offre formelle de l'employeur pour une majorité de ses membres sans convention collective depuis sept mois.

« Si le gouvernement entend négocier le renouvellement de la convention collective de ses professionnelles et professionnels comme il gère la pandémie, c'est-à-dire de manière chaotique et arbitraire, le SPGQ refusera de se prêter à ce jeu idiot et stérile. Jusqu'à maintenant, aucune avancée n'a été effectuée, seuls des reculs dans les conditions de travail sont proposés, sans l'ombre d'une offre formelle. Pour expliquer cette situation, le SPGQ retient deux hypothèses : soit le gouvernement fait honneur à l'incompétence, soit il négocie de mauvaise foi. L'une et l'autre sont inacceptables », dénonce Line Lamarre, présidente du SPGQ.

En mars 2020, trois conditions ont été imposées au SPGQ par le Secrétariat du Conseil du trésor pour amorcer le blitz de négociation : accepter un contrat de 3 ans, négocier le tout en trois jours et consentir à des offres salariales liées aux taux d'inflation prévus au budget provincial déposé en mars. Or, ce budget (déposé avant le décret d'urgence sanitaire du 13 mars) prévoyait des hausses sur trois ans de 6,4 % du taux d'inflation.

« En ouverture du blitz, l'employeur a changé de discours et s'est replié depuis, sans présenter aucune formelle, sur des augmentations de 1,75 % en 2020, 1,75 % en 2021 et 1,5 % en 2022. De bonne foi, le SPGQ a réduit ses demandes initiales de 20 % en proposant des augmentations de 6,4 % sur trois ans, soit 2,2 % pour 2020, 2,2 % pour 2021 et 2 % pour 2022. Descendre sous ce seuil équivaut à gifler les professionnelles et professionnels de l'État qui veillent à la qualité de l'eau, de l'air, de la terre, des aliments, à la mise en valeur des créateurs d'ici et d'ailleurs, à la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal, à la sécurité des infrastructures - de béton ou numériques -, à l'encadrement des marchés et contrats publics, à l'enseignement supérieur et à bien d'autres secteurs névralgiques pour la sécurité et le bien-être des Québécois », indique Mme Lamarre.

À cela s'ajoute que le télétravail induit par la pandémie a fait en sorte d'y contraindre près de 90 % des membres du SPGQ, du jour au lendemain, sans y être préparé ni équipé. Le SPGQ souhaite donc un encadrement du télétravail, enchâssé dans la prochaine convention collective, et non pas une simple directive ou politique soustraite à une véritable négociation avec l'interlocuteur syndical.

« Ce qui peut être qualifié de simulacre et de détournement de négociation, jusqu'ici, nuit énormément à la reconnaissance et à la valorisation du travail essentiel accompli par nos membres, majoritairement en télétravail depuis la pandémie. Proposer aussi peu et aussi mal pour améliorer leur bien-être et dénouer de trop nombreuses contraintes qui s'empilent les unes sur les autres depuis 40 ans, c'est faire bien peu pour reconnaître leur expertise, leur qualification et leur autonomie professionnelle. Si l'employeur veut bâtir avec le SPGQ pour mieux valoriser les rôles et fonctions des professionnels, qu'il cesse de jouer aux trois singes de la sagesse dont l'un se couvre les yeux, l'autre la bouche, puis un dernier les oreilles », conclut la présidente du SPGQ.